

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 février 2012

2012 V. 2G Vœu relatif au soutien aux salariés de l'hôtel Concorde de Montparnasse.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant que 40 des 77 salariés de l'hôtel Concorde de Montparnasse (cuisiniers, réceptionnistes, serveurs) soutenus par trois organisations syndicales, sont en grève depuis une semaine pour défendre leurs conditions de travail ;

Considérant que ces conditions de travail sont déplorables en raison notamment d'un manque criant d'effectif (un hôtel de plus de 350 chambres employant habituellement près de 150 salariés) et de rémunérations bien inférieures (200 à 300 euros de moins) à celles d'autres établissements de ce type ;

Considérant que la direction a, à l'heure actuelle et depuis plusieurs mois, refusé d'entendre les revendications des grévistes : l'application des 35 heures, l'embauche de personnels supplémentaires et l'augmentation des salaires de 7 % ;

Considérant que le Conseil de Paris est attaché au dialogue et à la défense des conditions de travail des salariés ;

Sur la proposition de Mme Danielle SIMONNET, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Déclare :

- Apporter son soutien aux salariés en grève de l'hôtel Concorde de Montparnasse,
- Demander au Ministère du Travail d'organiser le plus rapidement possible une réunion de négociations entre les représentants des salariés et de la direction de l'hôtel.